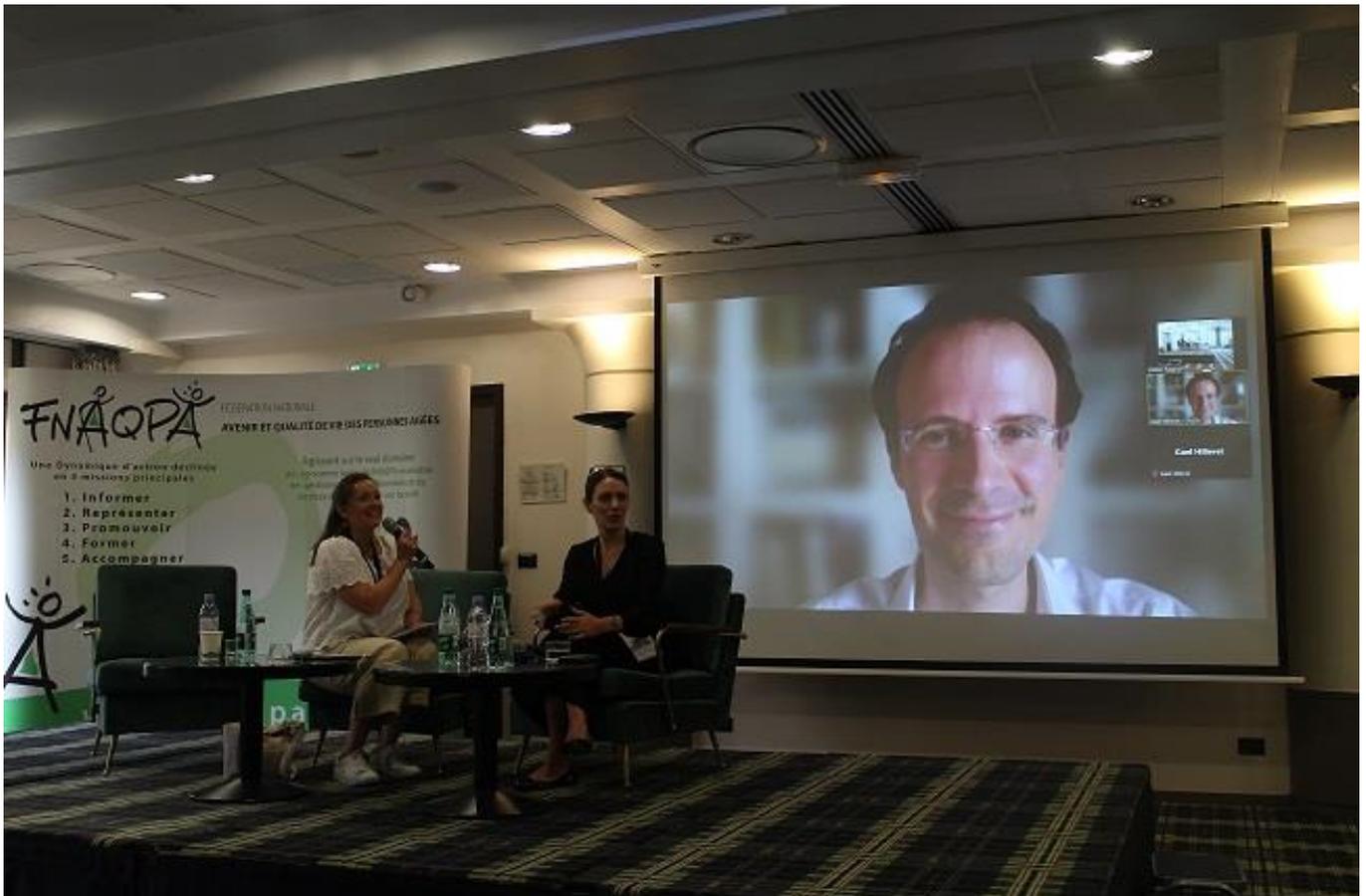


Financement des Ehpad: "Les choses sont mûres pour une refonte et des arbitrages"

Article 27/06/2022



Gaël Hilleret en visioconférence au Géronforum 2022. Photo: Fnaqpa

C'est Gaël Hilleret, directeur des établissements et services médico-sociaux à la CNSA, lui-même, qui a encouragé la dynamique à s'enclencher, au Géronforum annuel de la Fnaqpa, en listant "les limites" du modèle de financement actuel.

[L'heure des "choix" est venue pour les Ehpad](#), avait déjà prévenu Didier Sapy, le directeur de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), lors de ce Géronforum organisé à Bordeaux les 23 et 24 juin, en défendant une vision résolument non sanitaire et axée sur la qualité de vie.

Il est temps d'avancer aussi sur le financement, a soutenu Gaël Hilleret le lendemain lors d'une table ronde sur le modèle économique des établissements.

"Des travaux techniques faits au cours des dernières années et actuellement dressent un panorama assez global des limites de notre modèle de financement actuel, et des perspectives de réforme qui pourraient être faites", a

avancé le directeur des établissements et services médico-sociaux à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Certes, "notre système [...] a quand même quelques côtés positifs: [il] établit une forme de lien entre la complexité des situations des personnes, la lourdeur des pathologies, et le modèle de financement", même si c'est "de façon très imparfaite".

"C'est un vrai progrès et une vraie différence par rapport à d'autres secteurs médico-sociaux ou sanitaires qui peinent encore à aboutir à cela", a-t-il affirmé.

"On est sur un système qui fonctionne à enveloppe ouverte, ce qui fait que chaque année, la CNSA enregistre les remontées des agences régionales de santé [ARS] et des conseils départementaux sur les nouvelles coupes [Pathos], et calibre les enveloppes qui sont votées en loi de financement de la sécurité sociale", a-t-il aussi fait valoir.

"Ces dernières années, on a eu une augmentation significative des budgets, en particulier sur les dotations soins, avec le double effet des convergences positives sur l'équation tarifaire soins, et de l'enregistrement des nouvelles coupes, ce qui s'est traduit, à titre d'exemple, par 250 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2020", a-t-il avancé.

Conclure enfin sur les ordonnances Pathos

"Ceci étant dit, notre modèle de financement a un certain nombre de limites", a convenu Gaël Hilleret.

"Pour ce qui est de la dotation soins, on voit bien le niveau d'obsolescence des coupes [Pathos], qui pose de sérieux problèmes", a-t-il assené. "Avant même la crise sanitaire, le secteur ne parvenait pas à tenir le rythme prévu par les textes", à savoir "une coupe validée en début de CPOM [contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens] et une en milieu de CPOM, c'est-à-dire deux coupes tous les cinq ans, c'est-à-dire 40% des Ehpad qui ont une coupe validée par an".

"Cela a encore diminué en 2020 et 2021, ce qui est normal au vu de la situation [sanitaire]."

En plus, "maintenant, on se rend compte que les coupes ne sont plus vraiment en lien avec la situation réelle des résidents et c'est un vrai problème", a-t-il souligné. "Il faut qu'on aboutisse à une simplification de ce système de coupes, et à une vraie relance des coupes dans le contexte actuel."

"C'est un premier point important, sur lequel on est prêts", a-t-il affirmé.

"Le deuxième point important sur la dotation soins", ce sont "les travaux sur les ordonnances Pathos pour objectiver des points d'amélioration tout à fait nécessaires", a-t-il poursuivi. Par exemple "la prévention, les troubles du comportement et les troubles psychiques doivent être mieux pris en compte".

"Tout un travail de révision a été conduit, est prêt, et doit trouver une traduction concrète et des arbitrages. Et pour cela, il faut trouver le chemin financier, aboutir à un scénario raisonnable en termes de coût", a-t-il noté. "Le constat est assez clairement posé et la perspective d'une réforme, possible", a-t-il soutenu.

Il a reconnu que "[les travaux Pathos sont très anciens](#), conduits autour des années 2010 et clôturés en 2018-2019". "Je crois que l'on n'a pas d'arbitrage positif sur ces sujets-là principalement parce que tels que les travaux ont abouti, le niveau de la facture, le coût de la mise en oeuvre, était très élevé. Il faut travailler sur les priorités, les sujets essentiels à reprendre dans les ordonnances, pour aboutir à une mise en oeuvre effective", a-t-il poussé.

Articuler les financements supplémentaires avec les réformes techniques

Concernant la section dépendance, "là aussi, on est sur des travaux qui datent d'il y a quelques années", a mentionné Gaël Hilleret.

"Les constats de la nécessité de fusionner les sections soins et dépendance ont été posés [...] et les travaux techniques sont en cours. On est sur un système inabouti, une réforme conduite suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont on touche les limites. Maintenant, il faut passer à cette étape de fusion de ces deux

sections pour aller au bout de cette logique de dotation globale dépendance, d'équation tarifaire nationale", a-t-il appuyé.

Globalement, "les choses sont mûres pour une refonte et des arbitrages". "Les articulations à faire sont au niveau des financements", a convenu Gaël Hilleret, avec "des surcroûts de financement pour le secteur qui sont souhaités, y compris dans les différents programmes présentés lors des élections récentes"...

Il s'agit maintenant de voir "comment ces engagements à augmenter les financements du secteur vont être articulés avec des besoins techniques de réforme, parce que ce sont des points qui nécessitent des financements supplémentaires".

Concernant la section hébergement, Gaël Hilleret a évoqué "la nécessité d'aboutir à un barème national d'obligation alimentaire ou des règles nationales communes sur la définition de l'aide sociale à l'hébergement".

"Là aussi, le rapport Libault avait très bien listé les éléments. Plus récemment, le livre de Victor Castanet 'Les Fossoyeurs', la mission Igas-IGF [inspections générales des affaires sociales et des finances] qui s'est ensuivie" et les discussions notamment sur "la question d'arriver à un meilleur suivi et un aspect plus prescriptif des effectifs, des ratios de personnels dans les établissements, est quelque chose de crucial".

"Cela fait pas mal de temps qu'on se dit qu'il faut aboutir à un certain nombre de référentiels dans les ratios de personnels dans les établissements..."

"Il y a une impatience par rapport à ces différents sujets et les travaux techniques", a-t-il lancé. "On verra comment les prochains mois nous permettent, ou pas, d'aboutir sur le sujet, et voir comment ils s'articulent avec des projets politiques..."

Des difficultés provisoires ou pérennes?

Concernant le sujet du modèle économique des Ehpad, Gaël Hilleret a appelé à se demander si "les difficultés" actuelles des établissements sont "conjoncturelles, provisoires" ou "structurelles", en donnant les exemples de la baisse [des taux d'occupation](#) et du problème de [l'attractivité des métiers](#).

"Est-ce que dans 10 ans, ce sera toujours un sujet d'avoir un taux d'occupation proche de 100%? Est-ce que ce sera toujours un sujet de remplir son tableau d'effectifs? Selon la réponse que l'on donne à ces questions, des orientations différentes peuvent être prises sur la conduite à tenir", a avancé le représentant de la CNSA.

Ainsi, "sur la question des taux d'occupation, si on pense que c'est un sujet pérenne pour le secteur, la conséquence à en tirer est un redéploiement d'un certain nombre d'autorisations d'hébergement permanent vers d'autres formes d'accompagnement", a-t-il avancé, ce qui aboutirait à "un changement de débat très significatif".

"Pour ma part, je crois que les difficultés de taux d'occupation sont en majorité assez provisoires. Quand on regarde l'évolution démographique et la capacité d'adaptation du secteur face aux attentes des familles, on peut quand même envisager une remontée des taux d'occupation au global", a-t-il néanmoins estimé. "Mais il y a un vrai débat, et il est assez crucial."

Sur l'attractivité des métiers, "pense-t-on que c'est un cap à passer, ou que c'est pérenne? Dans les deux cas, il faut avoir un travail important sur l'attractivité elle-même, faire tout ce que l'on peut pour l'améliorer du point de vue des rémunérations, de la formation, d'aller chercher les jeunes en particulier."

"Mais, selon que l'on pense que c'est plus ou moins provisoire ou [...] pérenne, il y a la question de la manière dont nos modèles vont devoir s'adapter à un contexte qui peut durer."

Valérie Lespez